

**DÉCLARATION
EN LIGNE**

Effectuez votre déclaration
directement sur le site
(dès le mercredi 20 janvier 2010) :

www.taxe-apprentissage-agriculture.com

ou
www.taxa.fr

SIMPLICITÉ

Appelez le service collecte au

N° Indigo 0 820 86 30 33

0,12 € TTC/MIN

qui calculera immédiatement
le montant de votre taxe
d'apprentissage, vous aidera
à remplir votre déclaration
ou vous apportera son appui
administratif et juridique.

SÉCURITÉ

Choisissez la sécurité fiscale et
le respect des délais en confiant
votre dossier à la Chambre
régionale d'agriculture.

Formulaire à glisser dans une
enveloppe à affranchir au tarif en
vigueur et à retourner à la Chambre
régionale d'agriculture.



Chambre régionale d'agriculture du Languedoc-Roussillon
Maison des agriculteurs – Mas de Saporta – CS 30012
34875 LATTES Cedex

vosre contact

Monique GENTILS > 0 820 86 30 33
Courriel : taxe-apprentissage@pl.chambagri.fr

N° Indigo 0 820 86 30 33

0,12 € TTC/MIN

La Chambre régionale
d'agriculture vous
propose un service
complet de traitement
de votre dossier
"taxe d'apprentissage".

TAXE D'APPRENTISSAGE

2010

SUR SALAIRES 2009

SIMPLICITÉ

**DÉCLARATION
EN LIGNE**

SÉCURITÉ

